



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/015
Direction territoriale du Havre

La Société BENJAMIN BON TRAVAUX MARITIMES (BBTM), dont le siège social est situé 15 Impasse du Pou 50340 LE ROZEL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cherbourg sous le numéro SIREN 884 601 170, a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située Port 3247, Rue des Chantiers, au Sud-Est du Pont VI, sur la commune du Havre. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société BENJAMIN BON TRAVAUX MARITIMES (BBTM) ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-156 portant sur la dépendance susvisée le 8 avril 2024.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une surface de 274 m², un linéaire de bord à quai de 45 ml et un plan d'eau d'une superficie de 405 m² associé au bord à quai, situés Port 3247, Rue des Chantiers, au Sud-Est du Pont VI, sur la commune du Havre.

Durée de la convention : 5 ans environ à compter du 18 juillet 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-156 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.